

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de  
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 02/07/2019      Dossier complet le : 08/07/2019      N° d'enregistrement : F09319P0212

#### 1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'une aire de stationnement, d'une esplanade et sécurisation des piétons de long de la RD 27, à la Motte d'Aigues (84)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Communauté territoriale Sud Luberon

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : M. Fabre Paul (Président)

RCS / SIRET : 248440028500057      Forme juridique : Collectivité territoriale - EPCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41° Aires de stationnement ouvertes au public	Aménagement d'une aire de stationnement (201 emplacements)
a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Communauté territoriale Sud Luberon souhaite valoriser et sécuriser l'accès à l'étang de la Bonde, afin de mieux accueillir le public et requalifier l'accès aux espaces de baignade.

La collectivité souhaite d'une part aménager une petite aire de stationnement ainsi qu'une petite esplanade, et d'autre part sécuriser les cheminements piétons, le long de la RD 27, au niveau de l'accès à l'étang de la Bonde.

Dans le détail, le projet comprend :

- l'aménagement d'une aire de stationnement (201 places VL (dont 4 places pour les PMR) avec des aménagements légers (barrières en bois, plantations...),
- l'aménagement d'une petite esplanade, avec une vingtaine de places pour les vélos, un quai en bois, une rampe pour les PMR,
- la création d'équipements de sécurisation des piétons le long de la RD 27 (plateau traversant + barrières en bois),
- des aménagements paysagers, avec des plantations de plantes méditerranéennes,
- des arrêts de bus,
- des toilettes sèches,
- la remise à l'état naturel d'un espace dégradé (parking actuel).

Enfin, différents types de mesure, à vocation écologique, seront mises en place.

## 4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de la mise en valeur de la qualité du patrimoine au Sud du Luberon, et notamment au niveau de l'aménagement des abords au Sud de l'étang de la Bonde, les objectifs du projet sont les suivants :

- supprimer le stationnement sauvage (en supprimant les principaux accès à une parcelle privée actuellement dégradée),
- favoriser le retour à l'état naturel de parcelles qui ont été dégradées au cours du temps,
- créer une petite aire de stationnement pour les usagers de l'étang,
- créer des arrêts de bus,
- sécuriser les voies piétonnes au niveau de la RD 27 et éviter les conflits d'usage en période estivale,
- réaliser le projet en tenant compte des enjeux environnementaux.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Pour l'aire de stationnement, lors des travaux, il sera d'abord procédé à un léger défrichage des terrains nécessaires au projet. Il sera ensuite procédé à un léger nivelage du terrain. L'aire de stationnement sera ensuite finalisée, avec des matériaux de type mélange terre/pierres, tandis que les voies circulables feront l'objet d'un revêtement en bicouche. Il sera ensuite réalisé les travaux de finition : accès à l'aire de stationnement, finalisation des emplacements PMR, panneaux de signalisation, plantations, bornes électriques pour les véhicules, ...

Pour l'esplanade d'arrivée, il sera réalisé des aménagements légers : rampe pour les PMR, quai en bois, places de stationnement pour les vélos, panneaux de signalisation, plantations, bornes basses pour l'éclairage.

La durée de réalisation des travaux d'aménagement est estimée à 8 semaines.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet, dans sa phase d'exploitation, consistera en une mise à disposition, pour les futurs usagers :

- de l'aire de stationnement et de l'esplanade d'arrivée,
- des accès sécurisés pour les piétons.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?  
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation n'est nécessaire.

NB : la réalisation du projet nécessite par ailleurs un permis d'aménager.

Le projet ne nécessite pas de dossier loi sur l'eau.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de l'aire de stationnement	environ 0,7 ha (201 emplacements)
Superficie de l'esplanade d'arrivée	environ 0.08 ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de la Motte d'Aigues (84)

Parcelles :

C 751

C 752

C 935

C 1632 (pour partie)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 05°50'75"49 Lat. 43°75'86"84

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est localisé au Sud du périmètre d'une ZNIEFF de type II « Etang de la Bonde ».
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La Motte d'Aigues n'est pas adhérente au Parc Naturel Régional du Luberon.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est localisé au sein : - de la zone de transition de la Réserve de Biosphère du Luberon Lure - du périmètre du Géoparc mondial UNESCO Luberon.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet est localisé hors zone humide, identifiée comme telle dans l'inventaire départemental des zones humides. Le plan d'eau de la Bonde est quant à lui, identifié comme zone humide, mais il s'agit en fait de l'étang. Des sondages à la tarière ont été réalisés sur l'ensemble du secteur d'étude, afin de repérer les traces d'hydromorphie dans le sol. Seule une petite zone a ainsi été définie.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est localisé hors zone Natura 2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De nouveaux matériaux vont être apportés (matériaux classiques : sable, graviers...)
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude faunistique et floristique a été menée par le cabinet Naturalia, afin d'estimer l'impact du projet sur la faune et la flore. Les terrains actuels du secteur d'étude sont susceptibles d'abriter une biodiversité d'intérêt. On note ainsi des habitats de peupliers blancs et de chênes verts. Le secteur d'étude ne comprend pas d'espèces floristiques protégées. La présence de chauve-souris est avérée. Le projet a été conçu, afin de limiter l'impact sur la biodiversité (voir la partie relative aux mesures).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a été conçu afin de ne pas impacter les vignes existantes. Le projet évite une zone de vestige archéologique.  Sur la parcelle retenue, le projet maintient les boisements de la partie Nord. L'aire de stationnement sera créée là où il y a le moins d'enjeux faunistiques et floristiques.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques. La commune est classée en zone de sismicité 4 (aléa moyen). Vis-à-vis des risques de retrait/gonflement d'argiles, le secteur d'étude est localisé en zone d'aléa faible. Le secteur d'étude n'est pas concerné par les risques d'incendie.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'a pas vocation à augmenter le trafic. Par ailleurs, le projet prévoit la création de sentiers piétonniers, de parcs à vélos, d'arrêts de bus, ce qui permettra de favoriser les autres modes de transport, au détriment des véhicules motorisés. Enfin, grâce à la création d'équipements sécurisés, il va permettre d'éviter les conflits d'usage, et de ce fait, améliorer les conditions de sécurité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier sera génératrice de nuisances sonores, mais dans un temps limité. L'entreprise organisera son chantier de façon à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances (adaptation des matériels et des modes opératoires, mesures vis-à-vis des riverains...). Le projet n'a pas vocation à augmenter le trafic ; de ce fait, cela ne devrait pas générer plus de nuisances acoustiques que maintenant.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit quelques superficies qui feront l'objet d'un revêtement en bicouche (uniquement les voies roulantes), pouvant engendrer des odeurs temporaires, mais ce, uniquement en période de travaux.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux liés au projet sont susceptibles d'engendrer des vibrations, mais de façon très limitée dans le temps.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne nécessitera pas l'installation supplémentaire d'équipements d'éclairage au niveau de l'aire de stationnement. Au niveau de l'esplanade, il sera simplement posé des petites bornes basses et elles seront orientées vers le sol (afin de limiter l'impact sur les chauve-souris). Seule une petite guirlande lumineuse sera installée, afin de guider l'accès vers l'aire de stationnement, en période nocturne.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les véhicules utilisés par les usagers de l'aire de stationnement sont susceptibles de générer des rejets dans l'atmosphère, comme actuellement. Cependant, le projet n'a pas vocation à augmenter le trafic. La création d'aires de stationnement pour les vélos et d'arrêts de bus, va permettre d'encourager l'usage du vélo et des transports en commun, permettant de limiter les véhicules motorisés, ce qui générera un impact positif sur la qualité de l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de la voirie seront gérées de la même façon que maintenant : elles ruisselleront sur le sol et s'infiltreront. Pour rappel, le projet prévoit quelques superficies qui feront l'objet d'un revêtement en bicouche. En cas de pluie intense, les eaux ruisselleront à la surface du sol, rejoindront les fossés existants et seront acheminées vers l'exutoire actuel.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de travaux sera susceptible de générer des déchets, qui seront triés : - les déchets recyclables seront envoyés vers des filières agréées, - les autres déchets seront acheminés vers des centres de traitement agréés.  En période d'exploitation, l'aire de stationnement disposera de containers pour le tri sélectif et de poubelles adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est localisé dans aucun périmètre de protection de monument historique, ni aucun site (qu'il soit classé ou inscrit). Le projet évite une zone de vestige archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie des terrains actuels est utilisée en parking sauvage. Le projet va permettre de supprimer ce stationnement sauvage. Les usagers vont pouvoir stationner sur un emplacement plus approprié, plus cadré, sans augmenter pour autant le nombre de places de stationnement.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'existe aucun projet défini situé à proximité du secteur d'étude.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Des mesures spécifiques seront prises en période de travaux : mise en défens des secteurs à enjeux, + choix cohérent des aires de stockage de matériaux et des aires de stationnement des engins + accompagnement écologique en période de chantier. Par ailleurs, le projet a été conçu afin d'éviter une petite zone humide existante. Au total, le projet empiète sur seulement 0,015 ha de cette zone humide.

D'autres mesures sont prévues :

- suppression des accès à une parcelle privée, actuellement dégradée, avec la remise à l'état naturel de cette parcelle (réalisation d'opérations de décompactage des sols, par griffage) ; ces actions auront pour effet de favoriser un retour à une certaine naturalité du site,
- réalisation de plantations au niveau de l'aire de stationnement et de l'esplanade, en choisissant des espèces locales, peu consommatrices d'eau,
- mesure d'évitement : évitement de secteurs boisés,
- mise en place de mesures de sensibilisation : panneaux d'information.

Il convient de noter que le projet va également avoir un impact positif sur l'environnement humain, avec notamment : une amélioration de la sécurité pour les piétons & les cyclistes, ainsi qu'une diminution des conflits d'usage.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La décision finale reste du ressort de la DREAL. Néanmoins, il apparaît qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, et notamment pour les raisons suivantes :

- une importante réflexion a eu lieu en amont du projet, afin de limiter l'impact sur l'environnement selon la méthode ERC (Eviter, Réduire, Compenser),
- des mesures seront appliquées en période de travaux (dont un suivi écologique du chantier),
- de nombreuses mesures spécifiques ont été définies, afin de favoriser un retour à une certaine naturalité de l'ancien parking sauvage : préservation des parcelles, opérations de décompactage,
- des mesures en faveur de la biodiversité ont été prises au niveau du projet (préservation des boisements existants, plantations).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- pré-diagnostic faune/flore réalisé par Naturalia - étude "zone humide" réalisée par Naturalia.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à La Tour d'Aigues

le, 01 07 2019

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



